

Information à la population

Restriction de circulation - concours hippiques 2026

Le Conseil communal de Haute-Ajoie informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs	: Challenges équestres de Chevenez 2026
Tronçon	: Route communale Rue Charles-Burrus à Chevenez
Durée	: Du mercredi 07 octobre 2026 au mardi 20 octobre 2026

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire installée ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

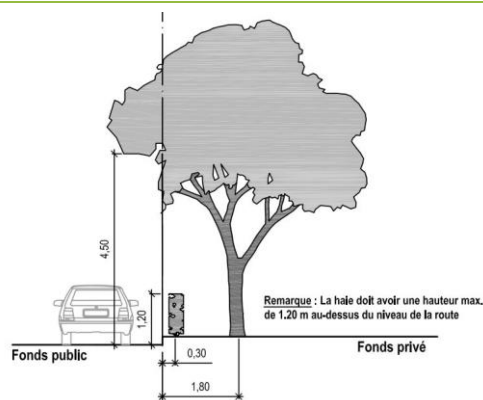
Élagage des arbres, haies vives et buissons

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche n'empiète dans l'espace réservé au trafic. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre 4 m 50 de hauteur. Cette hauteur est ramenée à 2 m 50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables, jusqu'à leur limite extérieure.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des croisements et des débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes, seront taillés à une hauteur maximale de 80 cm (article 76, alinéa 2 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité de la signalisation et de l'éclairage publics. Les propriétaires concernés sont invités à faire le nécessaire dans les meilleurs délais, mais au plus tard jusqu'au 31 octobre 2026.

Passé ce délai, un courrier leur sera personnellement adressé afin de leur rappeler cette obligation. Tout locataire est invité à aviser son propriétaire si celui-ci est domicilié hors de la commune. Les responsabilités fixées par l'article 58, alinéa 4 LCER en cas de dommages demeurent réservées.



Le Guichet virtuel sécurisé pour les prestations communales

La Commune de Haute-Ajoie permet désormais d'effectuer certaines démarches administratives communales en ligne grâce au Guichet virtuel du canton du Jura. Le service est accessible en tout temps depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Vous pouvez demander une attestation de domicile, une attestation d'établissement ou une attestation de séjour. La demande s'effectue entièrement en ligne. Une fois traitée par la commune, l'attestation est déposée au format PDF dans la messagerie de votre espace personnel. Elle comprend une certification électronique qui facilite son utilisation numérique.

Le guichet physique reste à votre disposition. Nous continuons à vous accueillir et à vous accompagner dans vos démarches, qu'elles soient effectuées en ligne ou en présentiel.

D'autres prestations communales sont en préparation, notamment l'annonce en ligne de l'arrivée d'un chien dans le ménage. Le Guichet virtuel offre un point d'entrée centralisé pour les prestations administratives officielles et garantit un haut niveau de protection des données.

Accès : guichet.jura.ch

STOP SUICIDE et la campagne L'ÀPOURTOI 2026

STOP SUICIDE œuvre depuis plus de 25 ans pour la prévention du suicide des jeunes de 15 à 29 ans en Suisse romande. L'association favorise le dialogue et fait connaître les ressources d'aide disponibles.

Lancée le 10 septembre, à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide, la campagne L'ÀPOURTOI 2026 aborde l'estime de soi et l'image corporelle. Douze vidéos donnent la parole aux jeunes et quatre épisodes de podcast ouvrent la discussion avec des professionnelles et professionnels de la santé et du social.

Besoin d'aide pour vous-même ou pour un proche ? Les lignes 147 pour les jeunes et 143 pour les adultes répondent gratuitement et confidentiellement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En cas d'urgence médicale, appelez le 144.

Informations et ressources : stopsuicide.ch et ontecoute.ch

Chevenez, le 15 septembre 2026

Conseil communal
de Haute-Ajoie